

COMMUNE D'ETZLING

PLAN LOCAL D'URBANISME

6

Annexes sanitaires

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29.11.2007

ELABORATION	
Publication	17.11.1977
Approbation	22.01.1982

REVISION	
29.11.2007	1

MODIFICATION	
Novembre 1976	1
Décembre 1980	2
Juillet 1981	3
Novembre 1981	4
Août 1982	5
15.07.93	6
31.03.2000	7

MISE A JOUR	

<i>Date de référence</i>	Mars 2000
--------------------------	-----------

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH

Département de la Moselle

Commune d'ETZLING

Plan Local d'Urbanisme

Assainissement

Schéma de Principe

PREAMBULE

Ce schéma de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme de ETZLING conformément à l'article R 123-24-3 du Code de l'Urbanisme.

Le présent rapport a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'Assainissement de la commune d'ETZLING et d'explicitier les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins en fonction des aménagements et du développement de l'urbanisme envisagés à l'échéance de réalisation du plan local d'urbanisme.

SITUATION ACTUELLE

Les différents quartiers actuellement urbanisés de la commune sont desservis par un réseau d'assainissement de type unitaire.

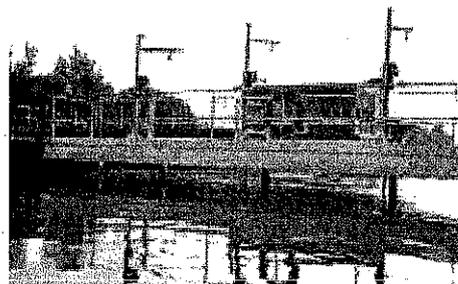
L'ensemble du réseau d'assainissement de la commune d'Etzling est raccordé à la station d'épuration de Moulin Neuf à Kerbach.

La station d'épuration de Kerbach « Moulin Neuf »

Afin de répondre aux exigences européennes, la **station d'épuration de Kerbach**, construite en 1983, et d'une capacité de 23 000 équivalent-habitants vient d'être entièrement réhabilitée.

Capable aujourd'hui de traiter les pollutions carbonées, azotées et phosphorées avec des rendements particulièrement élevés, elle est gérée par contrat d'affermage depuis le 1er mai 2005 pour une durée de 12 ans.

L'installation de son nouveau filtre-pressé à membranes permet **l'optimisation des coûts de transport et de compostage des boues produites sur le site.**



La station d'épuration de Kerbach « Moulin Neuf ».

Source : Communauté d'Agglomération de Forbach- Porte de France

Département de la Moselle

Commune d'ETZLING

Plan Local d'Urbanisme

Annexe sanitaire concernant l'alimentation en eau potable

NOTE EXPLICATIVE

SITUATION ACTUELLE

La consommation annuelle des 431 clients de *VEOLIA EAU* de la commune d'ETZLING est de 45000m³.

La commune d'ETZLING est alimentée à partir de l'unité 4 qui comprend les communes de SPICHEREN, KERBACH et ETZLING ainsi que le Technopôle de Forbach Sud. La ressource étant l'exploitation des forages : Collowald et Pfisterquelle.

L'eau distribuée ne subit aucun traitement hormis une chloration afin de garantir la qualité d'eau à tout point du réseau de distribution.

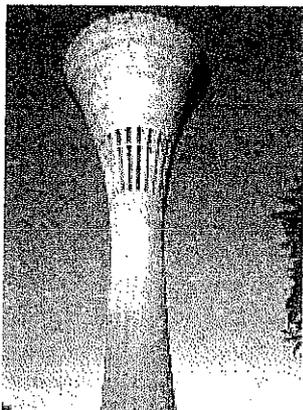
Les deux forages refoulent dans une bache de stockage située dans l'enceinte de la station Collowald. En fonction des niveaux des réservoirs de SPICHEREN, KERBACH ou du Technopôle, les pompes de reprise se mettent en route ou s'arrêtent.

Le réseau de distribution de la commune d'ETZLING est alimenté à partir des deux réservoirs de SPICHEREN.

En cas de besoin, la commune d'ETZLING peut également être alimentée à partir des deux réservoirs de SPICHEREN.

En cas de besoin, la commune d'ETZLING peut également être alimentée depuis les réservoirs du Romain (sis Mont Ste Croix à FORBACH) ou à partir du réservoir du Kelsberg de 2000m³.

L'alimentation en eau potable



La Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France assure l'alimentation en eau potable des communes de Behren-lès-Forbach, Bousbach, Diebling, Etzling, Folkling-Gaublving, Forbach, Kerbach, Metzling, Morsbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Oeting, Petite-Rosselle, Schoeneck (cité Stéphanie), Spicheren, Stiring-Wendel, Tentelling-Ebring, Théding, Ipling et Hundling bien que ces deux dernières ne fassent pas partie du périmètre de la Communauté.

Le Service Public de l'eau est affermé à la Compagnie Générale des Eaux.

❖ LES RESSOURCES

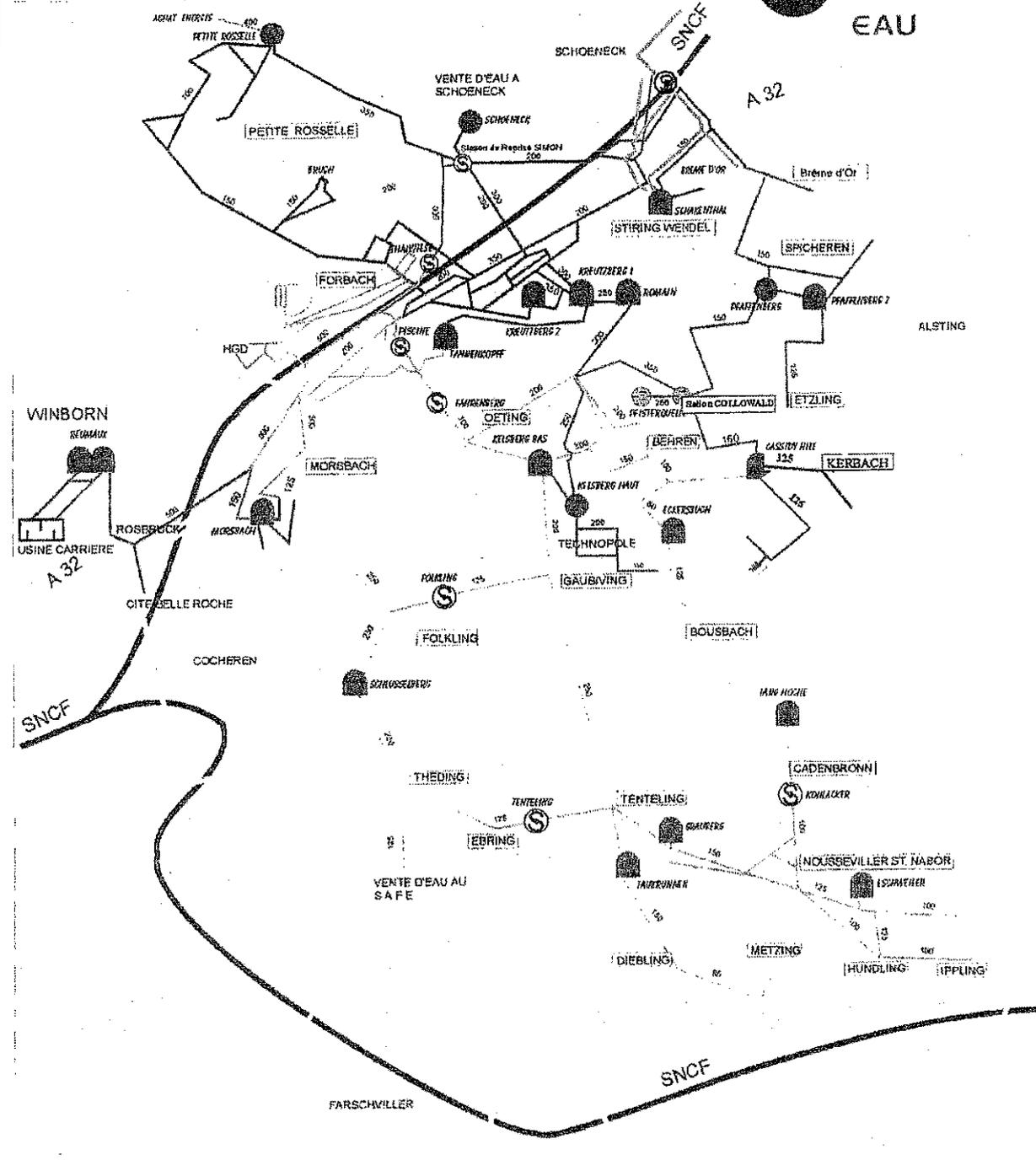
L'origine de la ressource en eau provient essentiellement des achats d'eau auprès du syndicat des Eaux du Winborn et de fournisseurs allemands. La Communauté d'Agglomération de Forbach ne dispose plus d'unité de traitement en service depuis avril 2002, date d'arrêt de l'utilisation des eaux d'exhaures minières.

Les eaux provenant des forages au grès ne subissent pour leur part aucun traitement hormis la chloration préventive imposée par le plan Vigipirate.

❖ LE PATRIMOINE

- 2 forages (« COLLOWALD » et « PFISTERQUELLE ») d'une capacité de production de 1 450 m³ par jour situés à Etzling et Behren-lès-Forbach.
- 17 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 14 620 m³
- 600 km de canalisations

Source : Communauté d'Agglomération de Forbach- Porte de France



- SERVICES**
- Forage
 - Surpresseur
 - Station Traitement
 - Réservoir enterré
 - Réservoir sur Tour
 - Distribution depuis la réserve de Petite Rosselle (ressource Energis)
 - Réseau alimenté à partir des forages de Kerbach et Pisterquette
 - Distribution Import Winborn
 - Achat eau SWS





Préfecture de MOSELLE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Metz, le 10 novembre 2006

Monsieur le Directeur
COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
103 RUE AUX ARENES
B.P. 60045
57003 METZ CEDEX 1

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

FORBACH DISTRICT

---	Type	Code	Nom		
Prélèvement		00038799		Prélevé le :	mardi 17 octobre 2006 à 09h45
Unité de gestion		0082	FORBACH DISTRICT	par :	BRAUN ERIC
Installation	MCA	001354	MELANGIE KERBACH	Type visite :	P2
P de surveillance	P	000001957	MELANGE KERBACH	Type d'eau :	EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
Localisation exacte			ROBINET CLASSIQUE BACHE KERBACH		
Commune			KERBACH		

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12,2 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,60 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,32 mg/Cl ₂				
Chlore total	0,32 mg/Cl ₂				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES DE LA MOSELLE, METZ 5701
Type de l'analyse : P1P2_ Code SISE de l'analyse : 00038801 Référence laboratoire : 06101201896601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (0=r.a.s., sinon =1, cf comm.)	0 qualit.				
Couleur (0=r.a.s., sinon =1, cf comm.)	0 qualit.				
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0 qualit.				
Saveur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique	0,16 NTU				2,00

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)



Préfecture de MOSELLE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
 Service Santé-Environnement

PLV : 00035799 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS					
Benzène	<0,50 µg/l		1,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Dichloroéthane-1,2	<5,0 µg/l		3,00		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,5 µg/l		10,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<1,5 µg/l		10,00		
Trichloroéthylène	<1,0 µg/l		10,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Anhydride carbonique libre	1,8 mg/CO2				
Essai marbre pH	7,45 unitépH				
Essai marbre TAC	23,9 °F				
Essai marbre TH	24,9 °F				
pH	7,45 unitépH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	24,5 °F				
Titre hydrotimétrique	26,6 °F				
FER ET MANGANESE					
Fer total	20 µg/l				200,00
Manganèse total	<5 µg/l				50,00
METABOLITES DES TRIAZINES					
Atrazine-déisopropyl	<0,03 µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,03 µg/l		0,10		
MINERALISATION					
Chlorures	7 mg/l				250,00
Conductivité à 25°C	478 µS/cm			200,00	1100,00
Sodium	3 mg/l				200,00
Sulfates	8 mg/l				250,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	<10 µg/l				200,00
Arsenic	<2 µg/l		10,00		
Baryum	0,51 mg/l		0,70		
Bore µg/L. (UTILISER BMG en mg/L)	<50 µg/l		1000,00		
Cyanures totaux	<5,0 µg/l CN		50,00		
Fluorures µg/L. (UTILISER FMG mg/L)	110 µg/l		1500,00		
Mercuré	<0,1 µg/l		1,00		
Sélénium	<2 µg/l		10,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/l O2				5,00
PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/l				0,10
Nitrates (en NO3)	2,5 mg/l		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/l		0,50		

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichées dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)

DDASS de Moselle - 27, Place Saint Thibault - 57045 METZ cedex 1 - tél. 03 87 37 56 00 / fax. 03 87 37 56 56



Préfecture de MOSELLE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
 Service Santé-Environnement

PLV : 00038799 page : 3

	Résultats	Limites de qualité		références de qualité	
		Inférieure	supérieure	Inférieure	supérieure
PARAMETRE LIES A LA RADIOACTIVITE					
Activité alpha globale en Bq/L	0,09 Bq/L				
Activité bêta globale en Bq/L	0,16 Bq/L				
Activité Tritium (3H)	<6 Bq/L				100,00
PARAMETRES COMPLEMENTAIRES					
3-4 Dichloroaniline	<0,02 µg/l				
3 Ketocarbuturan	<0,02 µg/l				
4 Chloro-2-Methylphenol	<0,05 µg/l				
4 Isopropylaniline	<0,02 µg/l				
Acide Hydroxybenzoïque	<0,05 µg/l				
~ Mercaptodiméthur	<0,02 µg/l				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/ml				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/ml				
Coliformes totaux /100ml-MS	0 n/100ml				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100ml		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100ml		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétochlore	<0,10 µg/l		0,10		
Alachlore	<0,02 µg/l		0,10		
Métazachlore	<0,02 µg/l		0,10		
Métolachlore	<0,02 µg/l		0,10		
Napropamide	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4-MCPA	<0,05 µg/l		0,10		
Dichlorprop	<0,05 µg/l		0,10		
~ Mécoprop	<0,05 µg/l		0,10		
PESTICIDES CARBAMATES					
Carbendazime	<0,03 µg/l		0,10		
Carbofuran	<0,02 µg/l		0,10		
Hydroxycarbofuran-3	<0,05 µg/l		0,10		
Prosulfocarbe	<0,02 µg/l		0,10		
Triallate	<0,050 µg/l		0,10		
PESTICIDES DIVERS					
Acionifen	<0,02 µg/l		0,10		
Anthraquinone	<0,02 µg/l		0,10		
Bentazone	<0,05 µg/l		0,10		
Fenpropidin	<0,05 µg/l		0,10		
Fenpropimorphe	<0,05 µg/l		0,10		
Prochloraze	<0,02 µg/l		0,10		
Trifluraline	<0,005 µg/l		0,10		

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichées dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)

DDASS de Moselle - 27, Place Saint Thiébault - 57045 METZ cedex 1 - tél. 03 87 37 56 00 / fax. 03 87 37 56 56



Préfecture de MOSELLE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement

PLV : 00038799 page : 4

	Résultats	Limites de qualité		références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Dicamba	<0,05 µg/l		0,10		
Imazaméthabenz	<0,02 µg/l		0,10		
Ioxynil	<0,05 µg/l		0,10		
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
Aldrine	<0,005 µg/l		0,03		
Dieldrine	<0,005 µg/l		0,03		
HCH gamma (lindane)	<0,005 µg/l		0,10		
Heptachlore	<0,01 µg/l		0,03		
Heptachlore époxide	<0,005 µg/l		0,03		
PESTICIDES STROBILURINES					
Azoxystrobine	<0,02 µg/l		0,10		
PESTICIDES TRIAZINES					
Atrazine	<0,03 µg/l		0,10		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0,10 µg/l		0,10		
Epoxyconazole	<0,05 µg/l		0,10		
Flusilazol	<0,02 µg/l		0,10		
Hexaconazole	<0,05 µg/l		0,10		
PESTICIDES TRICETONES					
Sulcotrione	<0,05 µg/l		0,10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,02 µg/l		0,10		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0,02 µg/l		0,10		
Chlortoluron	<0,02 µg/l		0,10		
Diuron	<0,02 µg/l		0,10		
Isoproturon	<0,02 µg/l		0,10		
Linuron	<0,02 µg/l		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00038799)

Eau d'alimentation respectant les exigences réglementaires de qualité pour les paramètres analysés.

La Directrice


Elisabeth CHEVALLIER, *CM*

CONFORME	
	COURRIER
CCO	X
CAG	X
RUN	X
RLAB	X
DR	
RAQ	X
Date	14/11/05

Forbach
R. Elberhard
F. Thomas

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichées dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)

COMMUNE D'ETZLING

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe concernant le traitement des déchets

NOTE EXPLICATIVE

La présente note, rédigée en application de l'article R 123-24-3° du Code de L'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune de ETZLING et de définir pour l'avenir une solution satisfaisante, réalisable dans le cadre du P. O. S. et conforme aux dispositions du Schéma Départemental d'élimination des ordures ménagères élaboré selon les instructions interministérielles du 17 Novembre 1969 et adopté par le Conseil Général lors de sa troisième session extraordinaire de 1977.

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Forbach génère 35 500 tonnes de déchets par an. Les atteintes à l'environnement sont notoires et grandissantes et il est interdit depuis 2002, de déposer en décharge des déchets bruts.

Le réseau de déchetteries de la communauté de communes s'inscrit dans une politique de protection de l'environnement, visant un recyclage optimal et la disparition des décharges sauvages.

Les déchets produit à ETZLING sont ramassés et traités par la communauté d'agglomération de Forbach, qui a cette compétence. La communauté d'agglomération elle-même adhère au syndicat mixte de transport et de traitement des déchets de l'est mosellan qui regroupe 293 communes.

Actuellement, certains déchets solides (papier, ferrailles, verre, emballages...) sont traités par recyclage grâce aux déchetteries et au tri sélectif.

Reste les déchets de cuisine et de jardin, que l'on appelle fermentescibles dans le jargon des déchets ; ceux là sont tout simplement enfouis actuellement.

Collecte des ordures ménagères

La totalité des déchets jetés à la poubelle est irrécupérable. En effet, ces déchets sont enfouis au centre de stockage des déchets ultimes situé à Aboncourt. Par ailleurs, il est interdit de déposer des déchets verts (tontes de gazon, branchages) dans la poubelle. Ces déchets sont à ramener en déchetterie, ils seront ensuite transformés en compost.

Tri sélectif

Collecte sélective en **sac jaune** des emballages recyclables et collecte des **caissettes bleues** pour les papiers.

Le tri sélectif permet le recyclage des 5 matériaux (bouteilles en plastique, carton, boîtes métalliques, aérosols, briques alimentaires).

ATTENTION !

Ces emballages doivent être vides et propres car ils sont **triés à la main** par l'équipe du centre de tri avant d'être acheminés vers les différentes usines de recyclage. Pour déposer vos bouteilles et bocaux en verre, des conteneurs sont à votre disposition dans la commune.

Quelques chiffres

Sur la commune d'Etzling en 2004, le tri sélectif a permis la récupération de **28,54 kg/habitant** pour le **papier**, **20,56 kg/habitant** pour le **verre** et **20,72 kg/habitant** pour les **emballages recyclables**.

Sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, ces chiffres sont de **369, 91 kg/habitant** pour les **ordures ménagères**, **20,14 kg/habitant** pour le **papier**, **21,63 kg/habitant** pour le **verre** et **16,22 kg/habitant** pour les **emballages recyclables**.

→

Ordures / habitant :

En 2004, la commune d'Etzling a généré **323,43 kg** par habitant d'ordures ménagères.

Les usagers de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France ont accès à la déchetterie de SPICHEREN.

Source : Communauté d'Agglomération de Forbach- Porte de France